



La crise environnementale et sanitaire des “ boues rouges ” dans la presse locale en Provence

Brigitte Juanals

► To cite this version:

Brigitte Juanals. La crise environnementale et sanitaire des “ boues rouges ” dans la presse locale en Provence. *Anthropologie et Santé*, 2021, Expériences et politiques des “crises” en santé humaine, animale et environnementale, 22-2021 (22), 10.4000/anthropologiesante.9148 . halshs-03277639

HAL Id: halshs-03277639

<https://shs.hal.science/halshs-03277639>

Submitted on 31 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Anthropologie & Santé

Revue internationale francophone d'anthropologie de la santé

22 | 2021

Expériences et politiques des «crises» en santé humaine, animale et environnementale

La crise environnementale et sanitaire des « boues rouges » dans la presse locale en Provence

The environmental and health crisis of “red muds” in the local press in Provence

Brigitte Juanals



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/anthropologiesante/9148>

DOI : 10.4000/anthropologiesante.9148

ISSN : 2111-5028

Éditeur

Association Amades

Ce document vous est offert par École des hautes études en sciences sociales (EHESS)



Référence électronique

Brigitte Juanals, « La crise environnementale et sanitaire des « boues rouges » dans la presse locale en Provence », *Anthropologie & Santé* [En ligne], 22 | 2021, mis en ligne le 24 mars 2021, consulté le 31 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/anthropologiesante/9148> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/anthropologiesante.9148>

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

La crise environnementale et sanitaire des « boues rouges » dans la presse locale en Provence

The environmental and health crisis of “red muds” in the local press in Provence

Brigitte Juanals

Introduction

- 1 La crise environnementale et sanitaire provoquée depuis la deuxième moitié du XXe siècle par les déchets industriels de l'usine de Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône, fait partie de l'histoire de la ville et de l'usine de traitement du minerai de bauxite qui y est implantée depuis 1894. L'usine de Gardanne s'inscrit dans un passé marqué par une formule qui la poursuit et continue de la caractériser à ce jour dans les médias : les « boues rouges ». Dans le contexte de préoccupations environnementales croissantes, l'inscription de cette pollution industrielle dans la durée permet de suivre les périodes de « visibilité » et « d'invisibilité » dans l'espace public associées à la notion de crise (Henry, 2009). Il apparaît complexe, en questionnant sa délimitation temporelle, de déterminer les origines, le début et la fin d'une crise à rebondissements qui évolue en fonction des difficultés d'exploitation et d'un agenda conjointement médiatique, politique et juridique. Dans le dossier thématique sur les « Expériences et politiques des “crises” en santé humaine et environnementale », la contribution de cet article porte sur l'analyse des productions médiatiques dans la perspective de l'approche méthodologique développée dans le numéro. Cette dernière vise à « décrypter » le contexte temporel, spatial et social dans lequel se déploient des crises, ainsi qu'à qualifier les processus de nomination et les acteurs impliqués.



1- Vue de l'usine prise de l'Avenue Victor Hugo, Gardanne, 17/10/2019 ©B. Juanals

- 2 L'usine est amplement médiatisée pour les conséquences de son activité industrielle sur l'altération de l'air et des sols dans les communes de Gardanne et de Bouc-Bel-Air, ainsi que de la mer Méditerranée. En effet, ses déchets toxiques ont pollué la mer dans les calanques de Cassis à hauteur de vingt millions de tonnes entre 1966 et fin 2015. L'activité de l'usine participe au développement économique local et au maintien des emplois dans une ville touchée par un taux de chômage élevé, mais elle entre en conflit avec l'implantation d'habitations due à l'expansion urbaine. Elle suscite toujours de fortes inquiétudes en termes de santé et d'environnement en raison des déchets rejetés en mer et stockés au sol dans des zones urbaines.
- 3 Cette crise dite des « boues rouges » est au cœur de plusieurs questionnements abordés dans ce numéro thématique. Son étude nécessite tout d'abord de l'appréhender dans sa temporalité et son contexte historique, local et social. Le constat est fait de pollutions massives, terrestres et marines, dues aux activités industrielles passées depuis le XIXe siècle (Daumalin & Laffont-Schwob, 2016), qui ont pour conséquence des concentrations de polluants dans les milieux contaminés. De plus, la pollution engendrée par les activités industrielles actuelles s'ajoute aux dégradations du passé. De manière indissociable, les rejets polluants qui dégradent les écosystèmes sont appréhendés dans le cadre du renouvellement de problématique posé par la santé environnementale (Bécot *et al.*, 2019). Ces pollutions, en affectant conjointement la santé humaine et animale, mettent en exergue l'apport novateur du concept de « One Health » (Gibbs, 2014), une seule santé. Les travaux de l'Observatoire hommes-milieux (OHM) du bassin minier de Provence étudient ces socio-écosystèmes fortement impactés par l'homme sur les plans écologique, sanitaire et social (Noack *et al.*, 2018), tandis que ceux de l'OHM International Pima County sont centrés sur les interactions entre les effets écologiques et de l'impact sanitaire, économique et social sur les populations voisines (Boyer *et al.*, 2017). Les travaux anglo-saxons analysent quant à eux l'engagement des non-spécialistes dans les mouvements sociaux dans le domaine de l'environnement (« *environmental grassroot movements* ») en relation avec des

problèmes sanitaires (Akrich *et al.*, 2010). Les tensions sociales qui se manifestent à Gardanne, Bouc-Bel-Air et autour des calanques (Deldrève & Metin, 2019) sont dues aux inquiétudes croissantes concernant les interrelations entre la santé humaine et animale ainsi que les diverses sources de pollution industrielle présentes sur les lieux de vie (Hajek, 2013 ; Allen *et al.*, 2017).



2- Vue de l'usine prise de la gare, Gardanne, 20/9/2019 © B. Juanals

- 4 Le littoral et la campagne provençale ne sont plus seulement envisagés comme des lieux de tourisme et d'agrément, mais aussi comme un patrimoine naturel à préserver. La création du parc national terrestre et marin des Calanques en 2012 s'inscrit dans ces évolutions.
- 5 La spécificité de notre étude est d'analyser les débats sur la crise environnementale et sanitaire des déchets industriels de l'usine de Gardanne au prisme de la presse locale. Dans cette crise, les logiques éditoriales médiatiques et leurs cadres narratifs (Neveu, 2013) offrent une représentation subjective et plurielle des faits d'actualité relatés dans les articles de presse (Verón, 1981 ; Charaudeau, 2005) qui évolue au cours du temps. Nous centrons l'attention sur le rôle joué par la presse écrite locale, que nous considérons comme un acteur de la société locale, dans la circulation de l'information sur les problèmes suscités par l'activité de l'usine. Selon cette logique médiatique, « comprendre l'information locale » implique de « comprendre le local, puis le fait médiatique, et enfin le fait médiatique local, singulier et résultant de la rencontre des deux » (Bousquet & Smyrniaios, 2012 : 9). L'information est ainsi révélatrice des rapports que la presse locale entretient avec le territoire, envisagé comme un espace géographique historiquement, socialement et politiquement construit. Dans les débats territorialisés sur les déchets de l'usine, nous portons l'attention, de manière transversale au déroulement temporel de la crise, sur le traitement médiatique des débats environnementaux et sanitaires qui en est fait. Adoptant une perspective constructiviste, nous analysons l'information comme étant « autant produite par le local que productrice du local » (Bousquet & Smyrniaios : 10). La finalité est d'explorer les modes de visibilité, d'intelligibilité et de médiation des problèmes traités que les

journalistes de la presse locale ont élaboré, par leurs choix éditoriaux, pour rendre compte des logiques politiques, industrielles et militantes des protagonistes qui s'affrontent dans l'espace public local (Tétu, 1995).

- 6 Après avoir présenté la méthodologie et les deux titres de presse retenus pour la période étudiée, la crise des « boues rouges » sera resituée dans le passé industriel provençal. Elle sera ensuite analysée dans les cadrages médiatiques et les stratégies de nomination de la presse locale.

Méthodologie

- 7 La méthodologie, au sein des études des médias, est appuyée sur l'analyse des discours médiatiques et des prises de position des acteurs. Les médias et les journalistes de la presse locale sont envisagés comme des acteurs jouant un rôle actif de médiation des problèmes publics (Cefaï, 2016) dans la circulation de l'information d'actualité sur les déchets industriels de l'usine, autant que dans la compréhension et l'interprétation des affrontements à leur sujet. L'analyse du discours ne peut être critique que « si elle n'autonomise pas les textes, qu'elle les rapporte à des pratiques sociales et à des intérêts situés » (Maingueneau, 2012 : 12). Le cadre sociohistorique, industriel et politique (Mioche, 2011, 2018 ; Deldrève & Metin, 2019) ainsi que juridique (Barraqué, 2017) de la crise provoquée par les déchets de l'usine permettra d'éclairer les débats, les récurrences et les changements observés dans le traitement médiatique qui en est fait. Les rapports entre publicisation et médiatisation (Delforce & Noyer, 1999) des problèmes publics relatifs à la pollution industrielle permettent d'appréhender des points de vue divergents sur les conséquences environnementales et sanitaires de l'activité de l'usine. Les formes de la médiatisation de l'information recouvrent les méthodes et les choix des médias concernant le cadrage et la mise en discours opérés par les journalistes.
- 8 La construction de cadrages et de recadrages médiatiques – en référence au concept de « cadre » de l'expérience (Goffman, 1991) – correspond à la production discursive des « faits journalistiques comme faits seconds ». Dans les articles de la presse écrite locale, les cadrages médiatiques de l'information intègrent de manière variable les cadres sociaux des divers acteurs (Esquenazi, 2013) impliqués dans les débats avec leurs intérêts, leurs savoirs et leurs lexiques. Les énoncés constituent les matériaux discursifs utilisés pour repérer les thèses en présence rattachées aux acteurs qui les défendent. Leurs points de vue sont rapportés dans les articles avec les stratégies de nomination et les formes d'expression (Moirand, 2008 ; Krieg-Planque, 2009) qu'ils utilisent. Au sein des cadrages médiatiques que nous avons identifiés, nous utilisons les stratégies de nomination pour repérer et analyser les prises de position des différents acteurs sur les impacts environnementaux et sanitaires des déchets industriels de l'usine. Parmi les formes d'expression employées, la lexie « boues rouges » est étudiée comme une « formule » (Krieg-Planque, 2009) donnant lieu à un fonctionnement en discours. Les emplois de ces formulations « cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire » (Krieg-Planque, 2009 : 13) dans l'espace public et à des périodes données. La formule « boues rouges » est utilisée en association, voire en hybridation avec d'autres formes d'expression (Moirand, 2008) qui se juxtaposent, la complètent ou la contrecarrent. Ces désignations sont étudiées en ce qu'elles permettent d'agréger les enjeux et les intérêts spécifiques liés au problème

des déchets de l'usine. Ces derniers sont sémiotiquement associés à la couleur rouge de la poussière de bauxite dispersée à proximité de l'usine et de ses zones de stockage.



3- Terre rougeie par la poussière de bauxite, Gardanne, 20/9/2019 © B. Juanals

- 9 Nous avons sélectionné deux titres de presse locale pour rendre compte de leur participation à la production locale de l'information selon deux types différents de traitement éditorial orientés sur l'information au quotidien (*La Provence*) et sur les dossiers d'enquête (*Marsactu*). Le quotidien régional *La Provence* a été retenu car il est le principal titre de presse quotidienne locale, et le plus diffusé régionalement. Créé en 1997, détenu majoritairement par le Groupe Bernard Tapie, il couvre trois départements de la Région Sud et diffuse 92 260 exemplaires en 2018-2019 (source ACPM-OJD). Le quotidien assure un suivi actif et régulier du sujet des rejets industriels de l'usine, ce qui amène de nombreux acteurs à s'y exprimer pour gagner en visibilité médiatique et faire valoir leurs prises de position. Le média local d'investigation en ligne *Marsactu* est un média en ligne « *pure player* » qui privilégie un traitement éditorial d'enquête. Créé en 2010, il a été racheté en 2015 par ses journalistes avec la participation au capital de *Mediapart* et de ses lecteurs. Il traite de l'information locale sur la ville de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône en revendiquant une particularité de journalisme d'investigation. *Marsactu* a suivi spécifiquement le problème de la pollution industrielle de l'usine de Gardanne et a ouvert un dossier d'archives sur les « boues rouges ».

Tableau 1. Nombre d'articles par an retenus dans *La Provence* et *Marsactu*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>La Provence</i> (LP)	5	3	13	5	20	51	44	14	17	24
<i>Marsactu</i> (MA)	3	0	2	0	2	5	11	4	3	7

- 10 Les articles ont été collectés à partir de la lexie « boues rouges », de la ville « Gardanne » et des noms des entreprises (Péchiney, Alcan, Rio Tinto, Alteo) successivement propriétaires de l'usine. Les 196 articles de *La Provence* l'ont été via les bases de données de médias Factiva et Europresse, et les 37 articles de *Marsactu*, indexés avec mot-clé « boues rouges », ont été collectés sur le site web du média (soit 233 articles au total). Nous avons retenu la période 2010-2019 pour cette étude en raison des événements marquants qui l'ont ponctuée.

L'usine de Gardanne et ses « boues rouges » : une crise récurrente inscrite dans le passé industriel provençal

- 11 L'histoire économique, sociale et environnementale situe les pollutions d'origine industrielle dans les calanques de Marseille au début du xix^e siècle (Daumalin & Laffont-Schwob, 2016). Des travaux en histoire sont consacrés à la mine, à l'industrie de l'aluminium et de ses résidus en Provence ainsi qu'à l'usine de Gardanne (Mioche, 2011, 2018). Dans la première moitié du xx^e siècle, la présence de gisements de bauxite dans le Var et l'Hérault suscite la création d'usines à Marseille (La Barasse et Saint-Louis-les-Aygaldes), à Salindres et à Saint-Auban, qui cesseront leurs activités les unes après les autres entre 1960 et 1990 (Mioche, 2011 : 6). La dimension locale de cette activité est longtemps restée prégnante du fait de l'utilisation des ressources de proximité – la production de soude en Camargue jusqu'en 1961, les mines de bauxite de Gardanne jusqu'en 1990. Puis ces ressources ont fait l'objet d'un remplacement du fait de l'approvisionnement sur les marchés internationaux, notamment en bauxite de Guinée (Mioche, 2018 : 80-81).
- 12 L'usine installée à Gardanne depuis 1894 est la plus vieille usine du monde (120 ans) encore en activité (Mioche, 2011 : 5).



4- Vue de l'extérieur de l'usine, Gardanne, 17/10/2019 © B. Juanals

- 13 Dans l'histoire de cette usine, trois grandes périodes la rattachent aux producteurs mondiaux de l'industrie de l'aluminium et de l'alumine (Mioche, 2018). La première (1893-2003) correspond à la création de l'usine et à sa gestion par le groupe industriel français Pechiney ; la deuxième (2004-2012) inclut le rachat en 2004 par l'entreprise canadienne Alcan, elle-même absorbée en 2007 par l'entreprise anglo-australienne Rio Tinto. La troisième période débute en 2012 avec le rachat par le fonds d'investissement états-unien HIG, qui crée l'entreprise d'alumine de spécialité Alteo. À la suite de la cession de deux filiales en 2016, seule reste l'usine de Gardanne qui s'est spécialisée, depuis 2015, dans la niche de fabrication d'alumine techniques (céramiques, verres spéciaux, électronique) (Mioche, 2018 : 81-83).
- 14 Parmi les problèmes rencontrés par l'usine de Pechiney figuraient en premier lieu les résidus du traitement du minerai de bauxite. Le terme « boues rouges » couramment employé pour les désigner provient du procédé de fabrication Bayer¹ de l'usine :

Pendant près de 70 ans jusqu'en 1964, on a fabriqué de l'alumine à Gardanne et ailleurs avec un vocabulaire simple. Il y avait la partie rouge de l'usine, de la bauxite et de sa transformation ; puis la partie blanche pour l'alumine et ses transformations. Entre les deux, il y avait l'évacuation des « boues rouges ». (Mioche, 2011 : 5)

- 15 Les tonnes de résidus, d'abord stockées sur un terrain avoisinant l'usine, ont ensuite été évacuées, pendant soixante ans, dans les collines de Bouc-Bel-Air par transporteur aérien. En 1960, l'augmentation de la production a amené l'usine à recourir à des conduites déversant les boues dans les vallons de Mange-Garri et d'Encorse. Confronté à la saturation des bassins de stockage, l'industriel a identifié en 1964, avec l'accord de l'Institut scientifique des pêches maritimes (l'actuel Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, Ifremer) et l'Office français de recherches sous-marines du commandant Cousteau, la solution d'évacuation des boues par une conduite terrestre longue de 47 kilomètres entre Gardanne et Cassis, puis par une prolongation maritime de 14 kilomètres jusqu'à la fosse de Cassidaigne, profonde de 2 400 mètres, au large de Cassis.
- 16 Le conflit récurrent à propos des déchets de l'usine trouve son origine dans le passé industriel provençal, à partir de 1963 (Mioche, 2011 : 5-15). Philippe Mioche rappelle que l'industriel Pechiney a eu recours aux services de l'agence de conseil en communication Havas pour élaborer une stratégie de communication lui permettant d'affronter les fortes contestations locales de décembre 1965 émises à l'encontre du projet d'évacuation des boues rouges dans la baie de Cassis. Parmi les préconisations de cette dernière figurait la question du rôle de la presse locale en matière d'information. La stratégie préconisée mettait l'accent sur les relations publiques à entretenir avec les médias, dont une liste avait été établie (*Le Méridional*, *Le Provençal*², *La Marseillaise*) : « Il est bien entendu indispensable de, sinon conditionner, du moins neutraliser l'ensemble de la presse régionale. » (Mioche, 2011 : 5-15)
- 17 De plus, l'agence a préconisé à l'industriel une stratégie de nomination :

Nous proposons donc de remplacer systématiquement l'appellation « boues rouges » par « limons ferriques » vulgairement appelés « boues rouges ». Nous espérons ainsi corriger dans une certaine mesure la mauvaise impression causée par la première appellation.

(Rapport Havas conseil, 13 décembre 1965. Archives Pechiney IHA 001/1/20 515, cité dans Mioche, 2010 : 14)

- 18 Les conflits suscités par le déversement de résidus au large des Calanques datent de la période de Pechiney (Mioche, 2011). En 1963, les habitants se sont fortement mobilisés localement et les maires des villes concernées se sont affrontés. L'élus de Gardanne soutenait la solution proposée par l'usine, pourvoyeuse d'emplois, tandis que ceux de Cassis et d'Aubagne y étaient fermement opposés, avec le soutien de personnalités locales (Mioche, 2011 : 5-15). Toutefois, dans le contexte du développement d'une politique industrielle française forte, l'entreprise Pechiney a bénéficié d'un soutien politique au niveau national qui a perduré.
- 19 Des aménagements administratifs, juridiques et de taxation aux niveaux national et européen (Barraqué, 2017) témoignent du soutien dans la durée de l'État français aux différents propriétaires de l'usine.
- 20 Lors de la création du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) en 1976 par la Convention de Barcelone, la France a obtenu une dérogation pour les rejets en mer de l'usine de Gardanne. En 1992, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (RMC) a négocié avec Pechiney la création d'un zonage spécifique pour le calcul de la redevance MES (matières en suspension), due à partir de 1994. Une nouvelle zone de modulation à la baisse de la redevance pour les catégories de pollution MES et « toxicité aigüe » – qui ne concernait que l'usine de Gardanne – a été créée pour tout rejet « non domestique » au-delà de 5 kilomètres de la côte et de 250 mètres de profondeur. En 1995, lors de la renégociation de la Convention de Barcelone, l'usine de Gardanne a reçu l'injonction d'un état de « zéro impact » de ses rejets à vingt ans, soit pour le 31 décembre 2015. Cependant, le type de substance, non précisé, pouvait désigner autant des matières en suspension (les « boues rouges ») que des matières inhibitrices (MI) à toxicité aigüe (l'alumine et des métaux lourds, dont l'arsenic et le mercure) (Barraqué, 2017 : 277-280). La zone de modulation spécifique à l'usine a été légalisée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) du 30 décembre 2006, la fin du plafonnement de cette taxe étant prévue pour 2014. Toutefois, par un amendement parlementaire à la loi de finances émise en 2012, une nouvelle catégorie de pollution sur la toxicité aigüe a été instaurée ; elle a repris les caractéristiques spécifiques antérieures et a réduit, à partir de 2016, l'augmentation des redevances dues par Alteo à l'agence RMC (Barraqué, 2017 : 285-286). Ces aménagements en matière d'autorisation des rejets en mer et de réduction des redevances ont joué un rôle central dans la poursuite des rejets en mer de l'usine jusqu'à la période actuelle.
- 21 La complexité du conflit, tant au niveau national que local, se manifeste dans les prises de position des acteurs en fonction de leurs priorités environnementales et sanitaires, économiques et sociales. En 2012, Alteo a demandé l'autorisation de poursuivre ses rejets industriels en mer sous forme liquide après le 31 décembre 2015 en s'appuyant sur l'imprécision des types de substances concernés. Le 8 septembre 2014, le conseil d'administration du parc national des Calanques a rendu un avis favorable à cette requête, avec le soutien de son président et du préfet de région. Puis la commission d'enquête constituée par le préfet dans le cadre de l'enquête publique conduite du 17 août au 25 septembre 2015 auprès des vingt-sept communes traversées par la canalisation utilisée pour évacuer les rejets, a également rendu un avis favorable – auquel se sont rangées les communes de Gardanne et Bouc-Bel-Air – à la poursuite

d'activité. Des associations écologistes (Ocean Nation, Surfrider, Sea Shepherd...), des collectifs de riverains et la députée européenne EE-LV du Sud-Est, Michèle Rivasi, ont marqué leur opposition, tandis que le maire communiste de Gardanne, Roger Meï, et le conseiller municipal EE-LV, François-Michel Lambert, ont affiché un fort soutien. Le conseil de développement de Marseille Provence Métropole (MPM) a donné au préfet un avis favorable le 26 septembre 2015, suivi par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst)³ ainsi que le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT)⁴, avec l'émission de réserves. Au final, l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 a autorisé Alteo à effectuer des rejets liquides dans la fosse de Cassidaigne, contre l'avis de la ministre de l'Écologie Ségolène Royale mais avec le soutien du Premier ministre Manuel Valls et du ministre de l'Économie Emmanuel Macron. Une dérogation préfectorale accordée jusqu'en 2021 a permis le dépassement, dans leur composition, des valeurs autorisées (arrêté ministériel du 2 février 1998) concernant les teneurs en arsenic, aluminium et fer, ainsi que le taux d'acidité, la demande biochimique en oxygène (DBO5) et la demande chimique en oxygène (DCO). Cette dérogation a ensuite été ramenée à fin 2019 par décision du tribunal administratif de Marseille (20 juillet 2018).

- 22 L'appellation « boues rouges » a néanmoins perduré dans les débats publics et les médias. Elle est notamment reprise par les acteurs des mobilisations sociales contre le préjudice environnemental et sanitaire causé par les déchets industriels de l'usine (Deldrève & Metin, 2019).



5- Site de l'usine Alteo (visite publique), pylône de l'infrastructure de la chaîne de traitement, Gardanne, 18/11/2019 © B. Juanals

- 23 Pour sa part, l'usine d'alumine Alteo, dans les brochures institutionnelles diffusées à l'office de tourisme de Gardanne et sur ses sites internet⁵, utilise les termes techniques de « résidus », « rejets » ou « particules ». Elle valorise autant son « patrimoine industriel » que ses « technologies innovantes » et sa stratégie de « croissance durable ».



6- Site de l'usine Alteo (visite publique). À droite, ancienne pièce d'équipement de la chaîne de traitement de bauxite érigée en objet de patrimoine, Gardanne, 18/11/2019 © B. Juanals

- 24 Depuis le 31 décembre 2015, l'entreprise déclare ne plus rejeter de « boues rouges » et a supprimé de son lexique cette formule qui attise les contestations locales. Elle affirme générer désormais deux types de déchets : l'un sous forme liquide, déversé en mer et nommé « rejet liquide » ou « effluent » ; l'autre sous forme solide, nommé « rejet solide » ou « résidu solide », constitué de particules déshydratées et stocké sur le site historique de Mange-Garri. De plus, Alteo utilise une nouvelle appellation déposée, la « bauxaline », pour désigner les résidus de bauxite lavés et séchés pour lesquels elle tente de trouver des débouchés commerciaux. Le terme « bauxaline » est formé par l'association du préfixe « baux » – en référence au minerai de bauxite – et du suffixe « -aline », proche de termes désignant des minéraux tels que la tourmaline, la cornaline, la citrine ou la serpentine. Cette appellation nous paraît s'inscrire dans une stratégie de nomination similaire à celle de la naturalité des « limons ferriques » employée par Péchiney.

Cadrages médiatiques et dynamiques temporelles : la requalification d'un problème de pollution industrielle en conflit environnemental et sanitaire

- 25 L'analyse des productions médiatiques publiées au quotidien fait émerger un grand nombre de faits d'actualité de nature diverse : déclarations d'acteurs, controverses, actions militantes, décisions politiques, administratives ou judiciaires, accidents industriels, études sanitaires... Ils font l'objet d'un travail de cadrage éditorial et de mise en discours par les journalistes oscillant entre le compte rendu, l'analyse et des prises de position engagées, tout en intégrant la dimension pragmatique des énoncés et des situations. Les articles de *La Provence* sont conçus selon un cadrage médiatique resserré sur une logique événementielle rendant compte des faits d'actualité relatés au quotidien. Rédigés par une vingtaine de journalistes différents sur chaque période, ils

laissent apparaître des postures hétérogènes dans les relations aux sources et aux acteurs, allant du compte rendu à la prise en charge distanciée, jusqu'à des prises de positions favorables, voire de soutien, des points de vue, des arguments et des études avancés par les protagonistes. De manière différente, les articles de *Marsactu*, signés par deux journalistes, adoptent un cadrage médiatique principalement politique qui associe des faits d'actualité prédominants à une mise en perspective plus large comportant une orientation critique et synthétique.

- 26 L'analyse des productions médiatiques publiées entre 2010 et 2019 a fait émerger, en correspondance avec l'évolution temporelle de cette crise à rebondissements, trois périodes distinguées par des faits d'actualité majeurs et leur traitement éditorial spécifique.
- 27 La première période, caractérisée par la montée des inquiétudes à l'égard des déchets industriels, s'étend de 2010 à 2014. Elle s'ouvre le 4 octobre 2010 avec l'annonce de la rupture de la digue d'une usine de fabrication d'alumine à Devecser (Hongrie), et le déversement de « boues rouges » dans un affluent du Danube. Cet accident industriel a provoqué une catastrophe écologique et humaine. Survenu dans un autre pays européen, il a réactivé l'attention médiatique et les inquiétudes locales selon la logique du déplacement de récit des « occasionnalités événementielles » (Delforce, 2004). À cette époque, les problèmes de pollution du milieu marin prédominent en raison de la demande d'Alteo à l'Etat, en 2012, de poursuivre ses rejets en mer après 2015. La presse locale rend également compte de la montée des inquiétudes et des protestations relatives aux conséquences sanitaires des déchets de l'usine stockés au sol à Gardanne et à Bouc-Bel-Air.
- 28 La deuxième période, en 2015 et 2016, est marquée par une exacerbation des tensions due aux échéances juridiques et aux affrontements politiques et sociaux qui en résultent. La production médiatique est élevée : parmi les 230 articles considérés dans cette étude, un grand nombre (107) forme un « moment discursif » en ce qu'il correspond, sur une période limitée de deux années, à un regroupement d'articles publiés en plus grand nombre « dans les médias à propos d'un fait du monde réel qui devient *par et dans* les médias un « événement » » (Moirand, 2008 : 4). Durant cette période de conflits, *Marsactu* publie cinq articles de synthèse tandis que *La Provence* médiatise au quotidien une situation de crise permanente à rebondissements. Les pollutions en milieu marin et terrestre de l'usine se rejoignent pour soulever des problèmes de santé environnementale.
- 29 Une troisième période allant de 2017 à 2019 porte sur la reconfiguration du problème en conflit environnemental et sanitaire à la suite des décisions juridiques et administratives décisives de 2015. Dans un contexte associant désormais les pollutions du milieu marin et terrestre aux problèmes sanitaires, la Commission de suivi de site de l'usine est partagée en deux sous-commissions dédiées aux rejets liquides au large de Cassis et au site de stockage de Mange-Garri. *La Provence* suit l'actualité conflictuelle des différents comités techniques de surveillance sur les impacts environnementaux des déchets et les demandes de mise aux normes suivies d'arrêtés préfectoraux. Les deux titres de presse rendent compte des confrontations entre les représentants de l'État, les opposants associatifs, les riverains et l'entreprise, ainsi que des actions en justice intentées contre elle.
- 30 De manière transversale aux trois périodes temporelles qui suivent le déroulement de la crise, trois cadrages médiatiques principaux se dégagent dans la durée. Analysés ci-

après, ils portent sur l'écotoxicité des déchets, l'impact sanitaire des déchets et, à partir de la deuxième période, sur le durcissement d'un conflit militant environnemental et sanitaire.

Les discours de presse sur l'écotoxicité des déchets, entre description et engagement

- 31 Dans la première période, l'accident de Devecser met à l'agenda médiatique en 2010 les débats sur le niveau de toxicité humaine et d'écotoxicité des déchets industriels de l'usine de Gardanne. En relatant la visite de l'usine organisée par la municipalité et l'entreprise pour rassurer les habitants sur les mesures de sécurité, *La Provence* reprend les termes techniques employés par les responsables industriels : « résidus sous forme liquide » « solides et inertes » et « bauxaline » (LP, 9 octobre 2010). En contrepoint, la mémoire des pollutions antérieures et les termes qui leur étaient associés réapparaissent dans la presse, comme le déversement de « boues rouges » dans la Luynes, affluent de l'Arc, à la suite d'une rupture de joint de canalisation survenue en 2002 (LP, 8 octobre 2010). Le chercheur en géologie et climatologie Michel Villeneuve souligne la toxicité des « boues rouges » qui contiennent des métaux lourds et des produits chimiques toxiques pour la santé humaine et animale. Il mentionne les « boues rouges » déversées au large de Cassis et les « crassiers de boues rouges séchées » stockées dans des vallons des quartiers nord de Marseille, de Vitrolles et de Gardanne (LP, 11 octobre 2010). En évoquant les lieux et en reprenant les désignations porteuses de l'histoire de la pollution industrielle, il rappelle sémantiquement, dans son discours, l'accumulation des dégâts occasionnés par l'activité de l'usine. La presse remet ainsi en circulation la mémoire portée par ces mots.
- 32 La presse rend également compte des conflits sur la toxicité des rejets en mer de l'usine. Les eurodéputés EELV Michèle Rivasi et José Bové, des ONG (Sea Shepherd, les Amis de la Terre, Zea) et des collectifs citoyens demandent en 2012 des études indépendantes. *La Provence* constate avec distance que la « toxicité de ces rejets et [les] risques sanitaires » (LP, 6 juillet 2013) font l'objet d'études contradictoires de la part de l'industriel, de l'État et des militants écologistes quant aux impacts sur les poissons et sur l'homme dans la chaîne alimentaire. *Marsactu* prend position en soulignant les impacts environnementaux aggravés par le « poids du passif » constaté par l'autorité environnementale du parc des Calanques : « 20 millions de tonnes de boues déversées depuis 1966 ont formé un continent englouti [...] jusqu'à 2 300 m de profondeur et 65 km au large. » (MA, 19/08/2014)
- 33 Le fait d'actualité central sur la période est la demande d'Alteo, en 2012, de poursuivre ses rejets en mer sous forme liquide après le 31 décembre 2015. *Marsactu* reprend la nomination technique – « effluents » – utilisée par l'industriel en la reformulant avec le paradigme définitionnel critique d'« eaux industrielles, à forte teneur en soude mais contenant aussi des métaux lourds comme l'arsenic » (MA, 19 août 2014). À la suite de l'avis favorable émis par le conseil d'administration du parc national des Calanques, l'énoncé détaché (Maingueneau, 2014 : 144-148) du maire communiste de Gardanne, Roger Meï – « La vraie pollution, c'est le chômage », repris dans les deux titres de presse – résume la priorité donnée aux problèmes sociaux et économiques. La presse rend abondamment compte des affrontements politiques nationaux et locaux houleux, accompagnés d'actions militantes, qui ont perduré jusqu'à la fin de la première période.

Les opposants à l'industriel contestent cet avis favorable donné par le parc national, qui préfigure la possibilité du renouvellement de l'autorisation de poursuite des rejets en mer de l'usine et la crise politique de l'année suivante.

- 34 La deuxième période est caractérisée, dans un contexte de crise politique, par une activité médiatique élevée. Elle résulte de deux faits d'actualité majeurs : la fin en 2015 de l'autorisation des rejets en mer concédée à l'usine, couplée à la nouvelle autorisation de poursuite des rejets sous forme liquide. L'opposition de la ministre de l'Écologie Ségolène Royale à cette décision est médiatisée dans sa « petite phrase » politique (Krieg-Planque & Ollivier-Yaniv, 2011) qui dénonce une période de « vingt ans d'autorisation de polluer » (LP, 26 novembre 2015). La presse relate les conflits d'expertise et de contre-expertise des mesures des impacts environnementaux et sanitaires des déchets entre les différentes instances de régulation. Parmi ces rapports, l'étude du *Bureau de recherches géologiques et minières* (BRGM, 11 décembre 2014) est favorable à l'industriel, tandis que le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses, 2 février 2015) sur l'impact des rejets en mer confirme une contamination des poissons contredisant les analyses d'Alteo (LP, 8 avril et 3 septembre 2015). L'affrontement politique entre la ministre de l'Écologie et le Premier ministre Manuel Valls est fortement médiatisé.
- 35 Lorsque l'entreprise est autorisée, sur dérogation préfectorale, à poursuivre ses rejets en mer sous forme liquide jusqu'en 2021 (LP, 30 janvier 2016) malgré le dépassement des valeurs autorisées (cf. section précédente), les deux titres de presse expriment leurs critiques en réutilisant la formule « boues rouges » : « Plus de boues rouges mais toujours des rejets toxiques » (LP, 30 août 2015), « Les boues rouges sont mortes, vive les rejets liquides ! » (MA, 30 décembre 2015). La formule agrège les oppositions : « Rejets des boues rouges : le temps de la mobilisation » (LP, 20 août 2015), « Une pétition contre les boues rouge » (LP, 21 août 2015), « Boues rouges : la société civile met la pression » (LP, 23 septembre 2015)... Les militants Laetitia Moreau et Olivier Dubuquoy dénoncent l'acceptation des « boues rouges » par les autorités politiques, scientifiques et sanitaires⁶ (LP, 15 octobre 2016).
- 36 Sur cette période, la presse locale se fait aussi l'écho de plusieurs conflits définitionnels qui sont manifestés par des commentaires métadiscursifs – en tant qu'énoncés qui explicitent, commentent ou réfutent d'autres énoncés – émis par l'entreprise et plusieurs journalistes. Principalement formulés dans une visée argumentative, ils constituent des stratégies discursives explicites. Face aux contestations politiques et militantes, la stratégie de nomination d'Alteo, révélée dans un communiqué de presse diffusé fin 2015, consiste à discréditer l'usage de la lexie « boues rouges ». Il est commenté de manière distanciée par *La Provence* :

[...] la société Alteo a tenu avant tout à dénoncer l'utilisation – abusive, selon elle –, du terme « boues rouges » qui ne correspondrait plus à la réalité. [...] « l'autorisation accordée par le préfet ne prévoit nullement la poursuite des rejets de boues rouges en mer pendant six ans », mais « exactement le contraire ». (LP, 31 décembre 2015)

- 37 De même, en 2016, après la diffusion du reportage « Calanques en eaux troubles »⁷ dans l'émission *Envoyé spécial* le 28 juillet, le directeur des opérations d'Alteo, Éric Duchenne, s'insurge dans *La Provence* contre les journalistes :

Contrairement à ce que l'on peut entendre dans le teaser de l'émission, on ne rejette plus de boues rouges depuis l'an dernier. Cela inquiète énormément la population, il est bon de le rappeler. (LP, 2 septembre 2016)

- 38 Toutefois, le titre du reportage de l'émission *Thalassa* diffusé en septembre, « Boues rouges, la mer empoisonnée »⁸, reprend également cette lexie. Les journalistes justifient son utilisation pour décrire la situation d'accumulation des déchets remués par les nouveaux rejets liquides :

[...] les journalistes prennent bien soin de ne pas alimenter la confusion entre les « boues rouges » déversées par le passé et la nature liquide et incolore du rejet actuel. Cela ne les empêche pas d'interroger la persistance de la pollution des dizaines de millions de tonnes qui se sont accumulées dans la fosse de Cassidaigne. (MA, 2 septembre 2016)

- 39 L'entreprise ne parvient pas à imposer aux médias et à la société civile ses arguments et son lexique ancrés dans les sciences de l'ingénieur. Toujours utilisée, la formule « boues rouges » reste l'expression négative de la dénonciation et de la colère suscitée par la pollution industrielle de l'usine.

Des cadrages médiatiques sur l'impact sanitaire des déchets en soutien des contestations locales

- 40 Les deux titres de presse ont suivi dans la durée la montée progressive des protestations et les demandes locales réitérées d'études sanitaires, portées par un lexique spécifique, jusqu'à la publication des résultats scientifiques.
- 41 Dans la première période, un ensemble de faits d'actualité porte sur les nuisances et les craintes pour la santé suscitées par les résidus d'alumine à Gardanne et à Bouc-Bel-Air. Alors que des riverains se plaignent des « poussières » en provenance de l'usine, cette dernière conteste et n'évoque que des « résidus solides ». Michèle Rivasi réclame l'ouverture d'une « enquête épidémiologique sur l'impact des poussières » à l'Observatoire régional de la santé (LP, 23 octobre 2010) ; François-Michel Lambert, conseiller municipal écologiste, demande au maire de Gardanne de réaliser un « diagnostic territorial de santé » sur la commune (LP, 26 janvier 2012).



7- Vue de l'usine, proche des habitations, prise depuis l'Avenue Victor Hugo, Gardanne, 20/9/2019 © B. Juanals

- 42 La presse relaie les plaintes récurrentes d'habitants de Gardanne sur les nuisances engendrées par les « poussières rouges et blanches » dans leur vie quotidienne (LP, 30 mars 2011). Le collectif de riverains Bouc-Bel-Air pour tous s'inquiète du projet du conseil municipal de stocker, après le 31 décembre 2015, la totalité des « boues rouges » sur le site déjà saturé de Mange-Garri (LP, 7 février 2012). En contrepoint, le même article cite l'argumentation du directeur de l'usine sur la conformité des déchets avec la réglementation et sur leur composition naturelle : « Ce n'est rien d'autre que ce qui reste après qu'on a extrait l'alumine. Une sorte de terre glaise naturelle très fine, de couleur rouge, dans laquelle il y a du fer et un peu d'alumine. » (LP, 7 février 2012) En 2014, *La Provence* rend compte de manière distanciée d'une controverse qui atteste d'une forte défiance des habitants envers l'usine, toujours placée sous l'étiquette « boues rouges » : « Les boues rouges de l'usine Alteo sont-elles toxiques ? » (LP, 10 décembre 2014), « Boues rouges : "Aucun impact sanitaire" pour Alteo » (LP, 31 décembre 2014). Cette controverse médiatique manifeste une situation de blocage qui annonce les affrontements futurs.
- 43 Dans le contexte conflictuel exacerbé de la deuxième période, la presse s'engage en 2015 et 2016 en relayant les protestations plus insistantes des habitants concernant les impacts des déchets sur leur santé. Les nuisances causées par les envols de poussières issues du traitement des déchets solides datent de 2008, depuis leur stockage sous forme sèche sur la zone de Mange-Garri avec la mise en service de filtres-presses⁹. De plus, deux accidents liés à l'activité de l'usine (une fuite d'eau polluée et un envol de poussières rouges) ont alimenté les craintes relatives aux conditions de vie dans des lieux pollués. La presse relaie l'anxiété locale en citant des maladies (« Maladie d'Alzheimer, troubles respiratoires, inflammations des muqueuses, ulcères, cancers, troubles du développement cérébral... ») et en les mettant en relation directe avec la présence de « métaux lourds » dans les déchets (« un excès d'aluminium, de chrome ou encore de plomb ») (LP, 1^{er} février 2015). *La Provence* présente les riverains comme des

victimes de la pollution. Confrontés aux études contradictoires publiées par l'usine et ses opposants, ces derniers « tentent de cohabiter avec ces boues rouges en évitant de trop se demander si les cancers et autres problèmes de thyroïde qui touchent une vingtaine d'habitants ne sont pas directement liés à la proximité de ces déchets » (LP, 1^{er} février et 9 avril 2015). Le récit du témoignage d'un riverain proche de la zone de stockage le décrit en victime de la pollution (LP, 1^{er} février 2015 ; MA, 21 novembre 2016).

- 44 *La Provence* soutient les demandes réitérées des habitants pour la mise en place d'études sanitaires. Elles constituent pour eux des moyens de protestation et des artefacts communicationnels pour gagner une visibilité médiatique sur les nuisances de l'usine à Bouc-Bel-Air. La presse met en scène les dangers et les risques encourus au quotidien par les habitants et invoque l'argument d'autorité de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) :

La question de fond [...] est l'impact des poussières. [...] Des poussières d'oxydes de fer qui rougissent les tables des jardins, les piscines, entrent dans les chambres et dans les poumons. Des poussières chargées de métaux lourds, des particules fines que l'OMS a qualifiées de potentiellement cancérigènes. (LP, 7 novembre 2015)

- 45 En réponse à une demande de la municipalité et de ses habitants, l'enquête conduite par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et engagée fin 2015 par l'Institut de veille sanitaire (devenu Santé publique France) est largement médiatisée : « Enfin une enquête épidémiologique. Des mois, voire des années qu'elle était réclamée par les riverains. » (LP, 7 novembre 2015)
- 46 Dans la troisième période, les résultats des études scientifiques demandées par les municipalités et les riverains sont publiés à partir de 2017. *La Provence* les diffuse quotidiennement selon un format événementiel tandis que trois enquêtes de *Marsactu* synthétisent les réponses apportées par les instances sanitaires à cette question persistante : « Les poussières issues du site de stockage de boues rouges séchées d'Alteo affectent-elles la santé des riverains ? » (MA, 7 février 2017). D'autant plus que l'avis de l'Anses sur l'impact sanitaire du site (7 octobre 2015), demandé par la ministre Ségolène Royal en 2015, stipulait : « En l'état, l'Anses conclut que les résultats de la modélisation [d'Alteo] ne peuvent être considérés comme validés. Cette conclusion vaut de fait également pour la caractérisation des risques sanitaires. » (MA, 17 mars 2017)
- 47 Le rapport du 2 février 2017 de Santé publique France répond à une « demande d'étude épidémiologique à l'ARS [Agence régionale de santé] Paca faite par les riverains du site de stockage de Mange-Garri faisant état de nombreuses pathologies dans le voisinage du site avec mise en cause des poussières ». Ses deux auteurs (le responsable de la cellule d'intervention en région [CIRE] Paca Corse et l'ingénieur épidémiologiste) concluent que « l'investigation mise en place n'a pas permis de confirmer l'existence d'un agrégat de pathologies non infectieuses » (MA, 9 février 2017). La faible participation – un phénomène récurrent – limite les résultats et empêche de se prononcer « sur l'impact sanitaire en général » (MA, 9 février 2017). À la suite de la demande de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) du ministère de l'Environnement en juin 2016, l'étude de l'Anses publiée le 4 janvier 2017 conclut :

Arsenic, plomb, aluminium... Dans une note datée de janvier 2017, l'Anses conclut que les échantillons de sol prélevés autour de Mange-Garri « ne permettent pas d'exclure un risque sanitaire au niveau local » pour ces trois substances. (MA, 9 février 2017)

- 48 Un risque sanitaire est estimé « probable » sans discrimination claire de la source, avec un impact « vraisemblable » d'Alteo « actuellement faible » (MA, 9 février 2017). L'Anses et la Dreal préconisent, pour le site de Mange-Garri et Gardanne, de nouvelles études associées à des méthodes de prélèvement et d'analyse prenant en compte différentes saisons et la variabilité climatique (MA, 17 mars 2017).
- 49 La presse locale assure le suivi des études sanitaires qui se succèdent selon la démarche et le lexique scientifiques spécifiques de ces écrits : il apparaît complexe, dans les résultats publiés, d'apporter des réponses précises, autres que « probables », sur l'impact des déchets pollués sur la santé des riverains. De ce fait, *via* la presse locale, Alteo et les riverains continuent de mobiliser les résultats de ces enquêtes comme des arguments en leur faveur.

La formule « boues rouges » comme cristallisation du conflit militant environnemental et sanitaire

- 50 L'évolution des cadrages médiatiques est marquée par un tournant majeur au cours de la deuxième période : la pollution marine est désormais reliée à la pollution terrestre et à ses impacts sanitaires. La municipalité et les habitants de Bouc-Bel-Air ont profité de l'enquête publique menée en 2015 au sujet du renouvellement de l'autorisation des rejets en mer d'Alteo pour remettre à l'agenda politique et médiatique les problèmes liés au site de Mange-Garri utilisé comme zone de stockage (LP, 27 octobre 2015). Richard Mallié, le maire de Bouc-Bel-Air, met en scène sa confrontation publique avec le directeur des opérations d'Alteo, en reprenant la formule polémique « boues rouges » et l'accusation de leur toxicité. Elle est médiatisée sous forme dialogique :

- R. Maillé : « il est temps d'arrêter ce dépôt provisoire centenaire : finalement, les rejets toxiques ne se font plus dans la mer mais chez nous ! »
- Éric Duchenne : « Les rejets ne sont pas toxiques ! »
- R. M. : « Alors pourquoi on ne rejette plus les boues rouges à Cassis ? » [...] « Si on ne veut plus stocker ici, ni à Cassis, comment on fait ? » (LP, 29 octobre 2015).

- 51 *La Provence* souligne de manière critique que cette « solution temporaire », selon les termes du conseil municipal de Bouc-Bel-Air, est la conséquence de son avis favorable avec réserves à la poursuite des rejets en mer par Alteo (LP, 7 novembre 2015). *Marsactu* rappelle que ce site est utilisé, depuis 2016, comme lieu de stockage supplémentaire des « résidus de bauxaline » issus des filtres-presses et qualifiés d'« embarrassantes boues rouges ». Le chiffre de « 300 000 mètres cubes par an [de déchets séchés] pour une capacité totale de stockage de 2,6 millions selon l'entreprise », à partir de 2016, fait craindre une saturation (MA, 21 novembre 2016).

- 52 Bien qu'Alteo continue de contester l'utilisation de la lexie « boues rouges » dans la presse (LP, 26 janvier 2017), les déchets industriels de l'usine restent attachés à la formule « boues rouges », comme en témoigne ce titre d'article : « Bouc-Bel-Air : un recours contre la pollution terrestre des boues rouges » (LP, 29 juin 2017). La formule recouvre désormais la pollution marine ou terrestre attribuée aux déchets (« La justice va devoir replonger dans le bain des "boues rouges" de l'usine Alteo de Gardanne », LP, 29 juin 2017). Les « boues rouges » restent associées à la ville de Gardanne, surnommée « la ville rouge » par métonymie avec les poussières rouges qui la colorent (LP, 7 juillet 2017). Le site de Mange-Garri est dénommé « site de stockage des boues rouges séchées » (LP, 19 juillet 2017), sans reprise du lexique et des explications techniques diffusés par l'entreprise. On note des formes de modalisation manifestant l'appréciation des journalistes dans l'emploi de la lexie. Ils continuent d'utiliser la formule pour désigner la pollution de l'usine, tout en signalant que l'appellation a changé (« Les boues rouges, qui n'en sont plus aujourd'hui » (LP, 7 août 2017). La lexie est aussi guillemetée pour mettre à distance son emploi : « Si l'industriel s'engage à filtrer ses "boues rouges" pour ne rejeter en mer que des effluents liquides » (MA, 17 mars 2017). De nouvelles expressions sont forgées par hybridation avec d'autres termes – « poussières », « rejets », « résidus », « effluents » – telles que « poussières de boues rouges » : « D'étude en étude, le risque sanitaire des poussières de boues rouges toujours pas exclu » (MA, 17 mars 2017). Et, sur le site de Mange-Garri, « les retombées des boues rouges continuent » (LP, 4 mai 2019) après un épisode venteux.
- 53 Au cours de la troisième période, la presse locale rend compte du durcissement de la contestation sociale. Exposés aux nuisances engendrées par les poussières du site de Mange-Garri et confrontés à l'affirmation de leur non-dangerosité pour la santé humaine par l'entreprise, des riverains de Bouc-Bel-Air s'opposent à la municipalité et à Alteo, notamment eu égard à ses demandes d'extension de la zone de stockage de Mange-Garri et de renouvellement de son autorisation d'exploitation après 2021. Ils s'engagent dans une approche militante en créant l'association BBA Environnement le 30 septembre 2017 et en s'alliant aux associations militant pour la protection du milieu marin (LP, 3 décembre 2017). Des actions communes, familières du « répertoire médiatique » (Ollitrault, 1999) des mouvements écologistes, leur apportent une visibilité médiatique et politique. Par exemple, le 12 février 2019, des membres de l'association ZEA déversent des déchets issus du site de Mange-Garri devant le ministère de la Transition écologique et les bureaux d'HIG. Cette action, accompagnée du slogan « Boues rouges toxiques, ni en mer ni à terre », gagne l'attention médiatique (LP, 13 et 14 février, 4 mars 2019).
- 54 Ces mobilisations s'inscrivent dans le contexte des actions en justice engagées par des militants en 2017 et 2018, et largement médiatisées (LP, 3 et 15 décembre 2017, 20 novembre 2018, 4 mai 2019). La presse relaie les revendications des associations qui demandent, en invoquant les études publiées, une « protection sanitaire des populations » et une « mise en sécurité » des sites de Mange-Garri et de l'usine de Gardanne (LP, 15 décembre 2017). Médiatisée sous forme d'articles dédiés (LP, 15 juin et 21 juillet 2018) et de fréquentes mentions dans les articles publiés au cours de la troisième période, la décision du tribunal administratif de Marseille, le 20 juillet 2018, ramène de 2021 à fin 2019 l'échéance de la dérogation aux normes environnementales accordée à l'industriel par arrêté préfectoral pour les rejets liquides en mer. Enfin, à la suite de la plainte déposée au pénal en avril 2018 par l'association ZEA, des pêcheurs et

des riverains pour « mise en danger de la vie d'autrui », une enquête judiciaire est instruite par le pôle santé du tribunal de grande instance de Marseille en mars 2019. À l'annonce de la nomination d'un juge d'instruction, la « petite phrase » d'un militant de l'association ZEA, « Il y aura bien un procès des boues rouges » (LP, 18 mars 2019), montre l'ancrage de la formule « boues rouges » dans la mémoire collective de la pollution industrielle. *La Provence* prend position en affirmant que cette enquête judiciaire fait apparaître une « amplification de la mobilisation locale » et, au-delà, une « mise en cause de l'administration, responsables politiques, experts, scientifiques » (LP, 18 mars 2019) dans un conflit autant environnemental que sanitaire (LP, 26 avril 2018, 18 mars 2019). En rendant compte de l'audience du tribunal administratif de Marseille, *Marsactu* utilise la formule sans modalisation, en assumant sa dimension polémique : « Au procès “hors norme” [selon une citation du rapporteur public] des boues rouges, cinquante ans de pollution remontent à la surface. » (MA, 15 juin 2018)

- 55 Ainsi, en 2018, avec le recul de huit années d'archives, le journaliste de *Marsactu* utilise la formule « boues rouges » pour résumer le conflit actuel d'une pollution industrielle qui fait partie de l'histoire du département.
- 56 Les deux titres de presse se rejoignent pour souligner que le changement d'appellation des déchets industriels de l'usine n'efface pas le problème d'accumulation d'« un rejet pollué dans une zone polluée » car « la fin des boues rouges ne signifie pas la fin des rejets polluants » (MA, 15 juin 2018). L'année 2019 se termine par l'annonce de la mise en redressement judiciaire de l'usine (LP, 10 et 13 décembre 2019). Ce fait d'actualité remet à l'agenda médiatique le débat récurrent sur l'arbitrage entre les priorités économiques et sociales (emplois), qui ont prévalu dans l'histoire de l'usine de Gardanne, et les lourdes dégradations environnementales causées par les pollutions industrielles.

Conclusion

- 57 Depuis les années 1960, les impacts environnementaux et sanitaires des déchets industriels de l'usine de Gardanne ont occasionné des crises répétées qui se sont développées dans la durée en alternant des périodes d'accalmie et d'exacerbation des tensions ravivées par des faits d'actualité dans l'espace public local et national.
- 58 L'analyse des faits d'actualité publiés au quotidien entre 2010 et 2019 dans la presse locale a permis de dégager, de manière transversale au déroulement temporel de la crise, des cadrages médiatiques révélant l'évolution d'un problème public de pollution industrielle vers sa requalification progressive en conflit militant environnemental et sanitaire. Les deux titres de presse locale retenus ont été à la fois des vecteurs et des acteurs de l'information sur cette crise en contribuant à construire cette dernière autour des notions d'écotoxicité et de toxicité sanitaire. La presse a pris position en critiquant la pollution industrielle et la dérogation administrative accordée à l'usine fin 2015. Elle a relayé, voire soutenu les contestations des habitants de Bouc-Bel-Air et Gardanne inquiets de l'impact sanitaire des déchets au sol et des collectifs militants dénonçant la toxicité des rejets en mer. Dans le suivi de l'information d'actualité, la presse locale a rendu compte ou mené des investigations sur ce sujet conflictuel tout en réalisant des interviews ou en citant divers acteurs dont l'entreprise, des représentants de l'État, des élus politiques et locaux, des scientifiques, des instances d'expertise environnementale et sanitaire ainsi que des collectifs d'opposants (riverains, associations locales et ONG). Par la médiation de la presse locale, ces acteurs se sont

engagés dans des controverses révélant leurs prises de position. Ces dernières portent des visions du monde contradictoires, voire incompatibles, en matière de priorités industrielles, économiques et d'emploi qui se heurtent à la préservation de l'environnement et de la santé publique. Elles se matérialisent, sur un plan discursif, par des stratégies et des conflits de nomination entre l'entreprise Alteo et ses opposants (militants, riverains, élus) issus la population locale.

- 59 En dépit des dénégations de l'entreprise, les deux titres de presse ont continué d'utiliser la formule « boues rouges », porteuse du poids historique des contestations et des accusations de toxicité environnementale, animale et humaine. Le conflit des déchets industriels de l'usine de Gardanne en Provence contribue à alimenter le débat, toujours d'actualité, d'une pollution industrielle posant des problèmes de santé publique et des dégâts environnementaux de grande ampleur.

Je remercie La Fabrique des écritures du Centre Norbert Elias et Gaëtan Soerensen, stagiaire à La Fabrique des écritures et étudiant à l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles, pour leur accompagnement dans le traitement et le formatage des photographies.

BIBLIOGRAPHIE

- AKRICH M., BARTHE Y. et RÉMY C., 2010. Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes. Paris, Presses des Mines.
- ALLEN B., FERRIER Y. et COHEN A., 2017. « Through a Maze of Studies : Health Questions and “Undone Science” in a French Industrial Region », *Environmental Sociology*, 3(2) : 134-144.
- BARRAQUÉ B., 2017. « Les boues rouges de l'usine Péchiney-Alteo de Gardanne : de l'inertie à la toxicité, du rejet... et du dossier », *Revue juridique de l'environnement*, 42(2) : 273-292.
- BÉCOT S., FRIOUX S. et MARCHAND A., 2019. « Santé et environnement : une relation à haut risque ? », *Écologie & Politique*, 58 : 9-20.
- BOUSQUET F. et SMYRNAIOS N., 2012. « Les médias et la société locale, une construction partagée », *Sciences de la société*, 84-85 : 5-15.
- BOYER A.-L., LE GOUILL C., POUPEAU F. et RAZAFIMAHEFA L., 2017. « Conflit environnemental et participation publique dans les zones semi-arides de l'Ouest des États-Unis : le projet minier de Rosemont (comté de Pima, Arizona) », *Participations*, 19 : 189-217.
- CEFAÏ D., 2016. « Publics, problèmes publics, arènes publiques... Que nous apprend le pragmatisme ? », *Questions de communication*, 30 : 25-64.
- CHARAUDEAU P., 2005. Les Médias et l'information. L'impossible transparence du discours. Bruxelles, De Boeck-Ina.
- DAUMALIN X. et LAFFONT-SCHWOB I. (dir.), 2016. Les Calanques industrielles de Marseille et leurs pollutions : une histoire au présent. Aix-en-Provence, REF.2C éditions.
- DELFORCE B. et NOYER J., 1999. « La médiatisation des problèmes publics », *Études de communication*, 22 : 7-39.

- DELFORCE B., 2004. « Le constructivisme : une approche pertinente du journalisme », *Questions de communication*, 6 : 111-134.
- DELDREVE V. et METIN J., 2019. « Quels cadres d'action collective contre les boues et poussières rouges d'Altéo-Gardanne ? », *Vertigo*. La revue électronique en sciences de l'environnement, 19(1) [en ligne], <https://journals.openedition.org/vertigo/23996> (page consultée le 23/11/2020).
- ESQUENAZI J.-P., 2013. *L'Écriture de l'actualité*. Grenoble, PUG.
- GIBBS E. P. J., 2014. « The Evolution of One Health : a Decade of Progress and Challenges for the Future », *Veterinary Record*, 174(4) : 85-91.
- GOFFMAN E., 1991. *Les Cadres de l'expérience*. Paris, Minuit.
- HAJEK I., 2013. « Traitement des déchets et santé environnementale : la science, un facteur d'acceptabilité locale ? L'exemple de l'incinérateur à Fos-sur-Mer », *Développement durable & territoires*, 4(2) [en ligne], <http://journals.openedition.org/developpementdurable/9760> (page consultée le 23/11/2020).
- HENRY E., 2009. « Rapports de force et espaces de circulation de discours. Les logiques des redéfinitions du problème de l'amiante ». Dans : Claude Gilbert, Emmanuel Henry (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, 155-174.
- KRIEG-PLANQUE A. et OLLIVIER-YANIV C. (dir.), 2011. « Les “petites phrases” en politique », numéro spécial de *Communication & langages*, 168.
- KRIEG-PLANQUE A., 2009. *La Notion de « formule » en analyse de discours. Cadre théorique et méthodologique*. Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- MAINGUENEAU D., 2012. « Que cherchent les analystes du discours ? », *Argumentation et analyse du discours*, 9 [en ligne], <https://journals.openedition.org/aad/1354> (page consultée le 23/11/2020).
- MAINGUENEAU D., 2014. *Discours et analyse du discours*. Paris, Armand Colin.
- MIOCHE P., 2011. « Alumine et risques industriels : le cas des boues rouges et des résidus », rapport pour l'institut de l'histoire de l'aluminium (IHA).
- MIOCHE P., 2018. « L'usine d'alumine de Gardanne, du local au global, 1893-2018. La mondialisation continue ? », *Cahiers d'histoire de l'aluminium*, 60-61 : 68-85.
- MOIRAND S., 2008. *Les Discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*. Paris, PUF.
- NEVEU E., 2013. *Sociologie du journalisme*. Paris, La Découverte.
- NOACK Y., ROUCHIER J. et RAYNAL J.-C., 2018. « L'Observatoire Hommes-Milieus : un expert indépendant au sein d'une controverse environnementale complexe. Le cas de la gestion des résidus de traitement de bauxite à Gardanne, France », *Colloque international interdisciplinaire « Contaminations, Environnement, Santé et Société »*, Toulouse.
- OLLITRAULT S., 1999. « De la caméra à la pétition-web : le répertoire médiatique des écologistes », *Réseaux*, 98 : 153-185.
- TÉTU J.-F., 1995. « L'espace public local et ses médiations », *Hermès*, 17-18 : 287-298.
- VERÓN E., 1981. *Construire l'événement. Les médias et l'accident de Three Miles Island*. Paris, Minuit.

NOTES

1. Le procédé Bayer fut inventé en 1887 par le chimiste autrichien Karl Josef Bayer qui l'utilisa, pour la première fois en 1893, à l'usine de Gardanne. C'est un procédé d'extraction, par dissolution à haute température et haute pression, de l'oxyde d'aluminium contenu dans la bauxite broyée, avec de la soude concentrée (Mioche, 2011 : 3, 5).
2. Les deux quotidiens *Le Méridional* et *Le Provençal* ont fusionné en 1997 pour devenir *La Provence*.
3. Instance consultative composée d'élus et de représentants d'associations.
4. Organisme consultatif à vocation interministérielle qui a pour mission d'émettre des avis auprès des instances ministérielles en matière environnementale et de sécurité industrielle.
5. Sites internet : <https://alteo-environnement-gardanne.fr/> ; www.alteo-alumina.com/
6. Laetitia Moreau et Olivier Dubuquoy, « Zone Rouge », film documentaire, octobre 2016, Les Films d'ici et FR3 Corse.
7. Chloé Vienne, Hugo Vienne, Atlas Vidal de la Blache, Sébastien Berge, Yvan Bodineau, Thomas Peyronel et Frank Zahler, « Calanques en eaux troubles », reportage, Envoyé spécial, France 2, diffusé le 28 juillet 2016.
8. « Boues rouges, la mer empoisonnée », reportage de Sophie Bontemps et Nedjima Berder, Thalassa, France 3, diffusé le 3 septembre 2016.
9. Ces filtres mettent en œuvre un processus industriel de traitement des résidus de bauxite permettant de les réduire par séchage, nettoyage et pressage.

RÉSUMÉS

Dans le contexte des pollutions industrielles dans le sud-est de la France, cet article analyse le rôle joué par la presse écrite locale dans la circulation de l'information sur la crise des déchets industriels (nommés « boues rouges ») de l'usine d'alumine de Gardanne. Le traitement médiatique des débats environnementaux et sanitaires sur ces déchets est étudié, de manière transversale, dans les cadrages médiatiques et les stratégies de nomination dans la presse locale sur la période 2010-2019. Il apparaît que la construction médiatique d'un problème commun associant la pollution marine et terrestre avec la santé humaine et animale s'est développée au cours de la dernière décennie. Dans la presse locale, la lexie « boues rouges » porte la mémoire de l'accumulation des déchets industriels de l'usine et reste l'expression de la contestation sociale et militante d'une pollution industrielle de grande ampleur.

In the context of industrial pollution in south-eastern France, this article analyses the role played by the local written press in the circulation of information on the industrial waste crisis (known as “red muds”) at the Gardanne alumina plant. A cross analysis was conducted on the media treatment of environmental and health debates on these wastes, focusing on the media frameworks and nomination strategies in the local press over the period from 2010 to 2019. It appears that the media construction of a common problem integrating marine pollution, land-based pollution, with human and animal health, has developed over the last decade. In the local press, the “red muds” lexicon carries the memory of the accumulation of industrial waste from the plant and remains the expression of the social protest and activism against large-scale industrial pollution.

INDEX

Mots-clés : santé environnementale, pollution industrielle, boues rouges, presse locale, Provence

Keywords : environmental health, industrial pollution, red muds, local press, Provence

AUTEUR

BRIGITTE JUANALS

Professeure des universités en sciences de l'information et de la communication, Aix-Marseille Université, Centre Norbert Elias UMR 8562 ; EJCAM, École de journalisme et de communication, Aix-Marseille Université, 21 rue Virgile Marron, 13005 Marseille (France),
brigitte.JUANALS@univ-amu.fr